

Bureau du Syndicat Mixte Ouvert

Délibération n°B2021-002

Eure Normandie Numérique

Réunion du 5 janvier 2021

Objet : Adoption du procès-verbal du précédent
Bureau.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte ;

Le Bureau, réuni le 5 janvier 2021 en visioconférence,

Le quorum étant atteint,

APRES LECTURE DU PROCES VERBAL,

DECIDE

- D'adopter le procès-verbal du Bureau du 23 novembre 2020.

- Nombre de voix pour : 6

- Nombre de voix contre : 0

- Abstention : 0

Fait à Evreux, le 5 janvier 2021

Pour extrait conforme,

Le Président

Frédéric DUCHÉ

